

COMMUNE DE SAINT-LAURENT-DU-BOIS

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 7 JUIN 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, le jeudi 07 juin 2018, à 19h, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Colin SHERIFFS

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mai 2018

Présents : Colin SHERIFFS, Jean-Pierre VIALARD, Hélène CASAGRANDE, Pierre BONNET, Geneviève AIMASSO, Philippe SANCHOT, Jacques DONNE, Sylvie DEBAT.

Excusés : Sébastien BOLZON

Secrétaire de séance : Geneviève AIMASSO, Conseillère Municipale

ORDRE DU JOUR : 1) Décision Modificative Budget
2) Point travaux (Projet TEPCV)
3) Recrutement Vanessa
4) Fronton salle des fêtes
5) Point bibliothèque et école
6) Demande fourniture Psychologue Scolaire
7) Dossier Aide Sociale
8) Questions diverses

M. le Maire demande au Conseil son accord pour rajouter les délibérations suivantes à l'ordre du jour :

7 bis) ADHESION au R.G.P.D. d'A.G.E.D.I
7 bis 2) APPROBATION du RAPPORT de la CLECT

Le Conseil accepte à l'unanimité

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte rendu de la séance précédente, dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du Conseil Municipal. Aucune remarque n'étant soulevée, le compte rendu du Conseil Municipal **du 3 mai 2018** est adopté à l'unanimité.

1) DECISION MODIFICATIVE BUDGET

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018 ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires

et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
			0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2088	Autres immobilisations incorporelles	500.00	
2313	Constructions	-800.00	
274	Prêts	300.00	
		TOTAL :	0.00
			0.00
		TOTAL :	0.00
			0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Objet: Décision modificative sur le vote des Restes à Réaliser en Recettes d'Investissement

Monsieur le Maire, présente le rapport suivant :

La présente Décision Modificative a pour objet d'intégrer au Budget 2018 les restes à réaliser en recettes d'investissement de l'exercice 2017, et de procéder à de nouveaux ajustements de crédits rendus nécessaires par l'exécution budgétaire.

Il est joint à cette décision la Présentation Générale du Budget 2018 après modification.

	Crédits votés	Restes à Réaliser	Vote Budget
2018			
1321 - Subvention Etat	0	63 784	63 784
1323 - Subvention Département	11 937	86 935	98 872
1641 - Emprunts	20 310.70	300 000	320 210.70
		450 719	

Il est joint à cette décision la Présentation Générale du Budget 2018 après modification.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents, vote cette décision modificative qui ne modifie pas le total général du Budget 2018.

Objet: MODIFICATION EXCEDENT REPORTE

Le Maire expose au Conseil Municipal que, suite à une erreur d'écritures, les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018 doivent être modifiés.

Il est nécessaire de voter et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

002 Excédent reporté - 1 230,00

022 Dépenses imprévues - 1 230,00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter cette modification afin de corriger le budget primitif 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote cette décision.

2) POINT TRAVAUX (PROJET TEPCV)

M. le Maire fait un point sur les travaux et les avenants concernant le projet en TEPCV. Il informe le Conseil de retard pris dans les travaux et qu'il a demandé à l'architecte de rappeler aux entreprises les engagements pris au niveau du planning de chantier.

M. le Maire présente un devis pour la possibilité d'isoler le sous plancher avant sa pose d'un extrudé en 40mm, totalisant 2116.80€ HT. Après discussion, le Conseil décide ne pas faire ces travaux supplémentaires.

.

3) REMPLACEMENT L'AGENT - VANESSA MERCADIER

M. le Maire informe le Conseil de l'arrêt maladie de VANESSA MERCADIER. Son poste est assuré aujourd'hui par Katia CARON qui a pu prendre le relais immédiatement.

4) FRONTON SALLE DES FETES

Concernant le fronton de la salle des fêtes, il demande au Conseil le nom qu'il souhaite inscrire. Après discussion, il a été décidé de demander des suggestions auprès des habitants de la commune. Une Flash Info sera fait rapidement pour lancer cette demande.

5) POINT BIBLIOTHEQUE ET ECOLE

Hélène CASAGRANDE et Pierre BONNET informent le Conseil du déroulement des pots de départ de Eléonore CRISCI au Point Lecture et Cathy GARIN, institutrice de l'école.

6) DEMANDE Fourniture Psychologue Scolaire

Monsieur le maire présente la demande de la mairie de St Macaire pour participer financièrement aux fournitures scolaires de Mme RIDEL, psychologue scolaire. Il est à noter que ces fournitures servent à toutes les écoles dans les quelles elle intervient sur la circonscription du Sud Entre Deux Mers. Au niveau de notre RPI, le montant pour 2018 sera de 159.22 €. Cette décision doit être validée par le syndicat RPI – la commune donne un avis favorable à la participation des frais tout en demandant que les dépenses soient mieux

expliquées dans l'avenir. M. le Maire prend acte et donnera cette information lors du prochain Conseil Syndical.

7) DOSSIER AIDE SOCIALE

XXXX

7 BIS) ADHESION AU R.G.P.D. D'A.G.E.D.I

Le maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I..

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000 €), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I. présente un intérêt certain.

En effet, il est apparu que le Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I. a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics membres qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, nous nous proposons de nous inscrire dans cette démarche.

Le Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I. propose, en conséquence, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

Le maire propose à l'assemblée :

- de mutualiser ce service avec le Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I.,
- de l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,
- de désigner comme DPO (DPD) mutualisé. M. Jean-Pierre MARTIN, comme étant le DPD de la collectivité.

DECISION

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des présents.

DECIDE

- d'autoriser le maire à signer la convention de mutualisation avec le Syndicat

Intercommunal A.GE.D.I.

- d'autoriser le maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale.

7 BIS 2) APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT

Monsieur le Maire informe que la Communauté des Communes Rurales de l'Entre Deux Mers a transmis le rapport établi et validé par la Commission Locale d'évaluation des Transferts de Charges en date du 17 mai par mail.

Il rappelle que la Communauté des Communes Rurales de l'Entre Deux Mers est soumise à la Fiscalité Professionnelle Unique.

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (C.G.I.), il y a lieu d'attribuer une attribution de compensation visant à garantir la neutralité budgétaire de l'application du régime de la F.P.U..

Monsieur le Maire a adressé le rapport aux membres du Conseil Municipal et demande à se prononcer.

Le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent du Bois approuve le rapport établi par la CLECT.

8) QUESTIONS DIVERSES

HALTE GARDERIE ITINERANTE : M. le Maire informe le Conseil qu'il a rencontré la CdC du Réolais en Sud Gironde le vendredi 8 juin pour discuter de la reprise de la halte-garderie sur la commune.

TERMITES AU LOGT PRESBYTERE : M. le Maire informe le Conseil de la présence éventuelle de termites au logement communal où réside M. Guillaume NOBLET. Il demande un diagnostic par l'entreprise CARON de St Laurent du Bois.

FERMETURE DU RESTAURANT LE ST LAURENT : Sylvie DEBAT informe le Conseil de la fermeture fin juin de son restaurant. M. le Maire et Mme Hélène CASAGRANDE ont sollicité de l'aide à la Chambre de Commerce et d'Industrie en collaboration avec Mme Sylvie DEBAT pour explorer plusieurs pistes afin de garder le restaurant ouvert sur la commune. Une première rencontre a déjà eu lieu.

TROTTOIR (Maison M. Lamarque) : M. le Maire présente au Conseil un croquis fourni par M. Lamarque pour la création d'un trottoir rallongeant une partie de sa maison. Après discussion le Conseil donne son accord à l'unanimité.

BONIFICATION DE 300 € pour l'agent recenseur : M. le Maire demande au Conseil d'accorder une bonification à l'agent recenseur de 300 € car le forfait prévu par l'INSEE ne couvre pas le temps passé. Le Conseil donne son accord (8 pour et 2 abstentions)

PROBLEME CHAT ERRANTS: M. Pierre BONNET explique de déroulement de l'opération « capture des chats sauvages » qui s'est bien déroulée. Pas moins de 21 chats adultes et 13 chatons ont été piégés. Les adultes (8 mâles et 13 femelles) ont été castrés, tatoués, relâchés et les chatons récupérés par l'E.D.C. (l'école du chat libre de Bordeaux) pour un montant total de € 1.125,00 (frais vétérinaires). Un article devrait paraître au prochain Flash Info.

La séance est levée à 21h10

Signatures :

Colin SHERIFFS

Geneviève AIMASSO

Jean-Pierre VIALARD

Philippe SANCHOT

Sébastien BOLZON

Hélène CASAGRANDE

Pierre BONNET